

Rites funéraires oubliés

Bernard LIAN (9/01/2021)



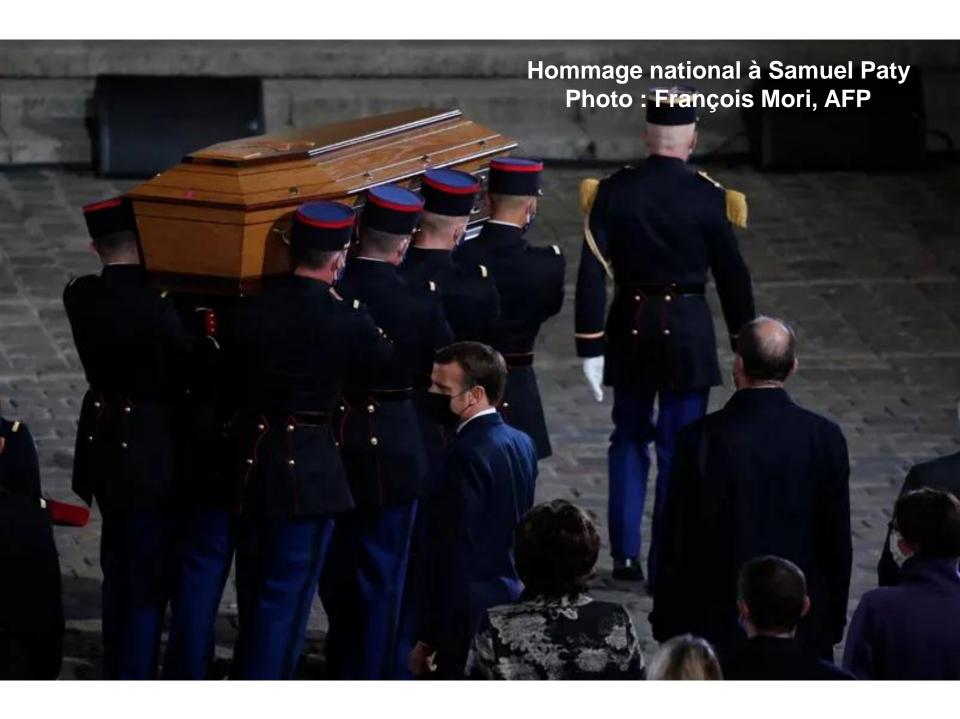


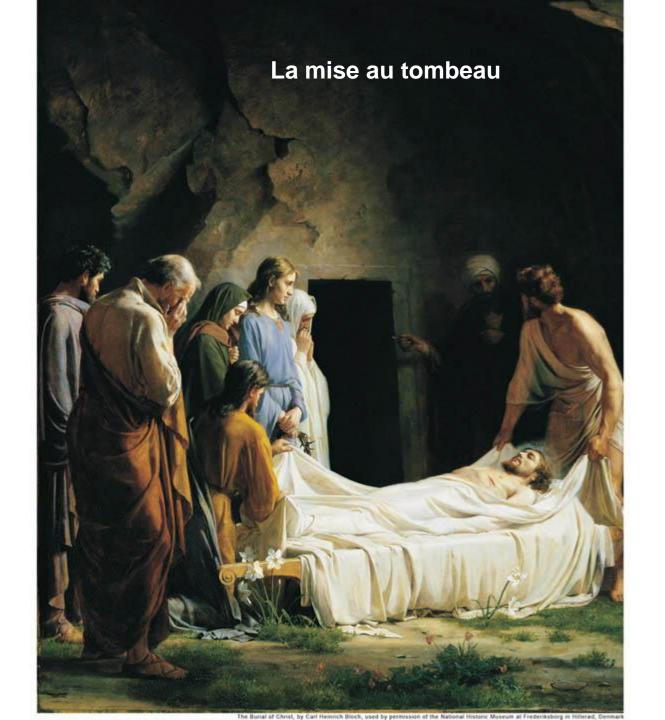












(N.º 25.) DÉCRET IMPÉRIAL sur les Sépultures.

Au palais de Saint-Cloud, le 23 Prairial. an K//

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les constitutions de la République, EMPEREUR DES FRANÇAIS;

Sur le rapport du ministre de l'intérieur; le conseil d'état entendu,

DÉCRÈTE:

TITRE PREMIER.

Des Sépultures, et des lieux qui leur sont consacrés.

ART. I. "Aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques, et généralement dans aucun des édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leurs cultes, ni dans l'enceinte des villes et bourgs.

E 4



Pierre d'attente Bouville





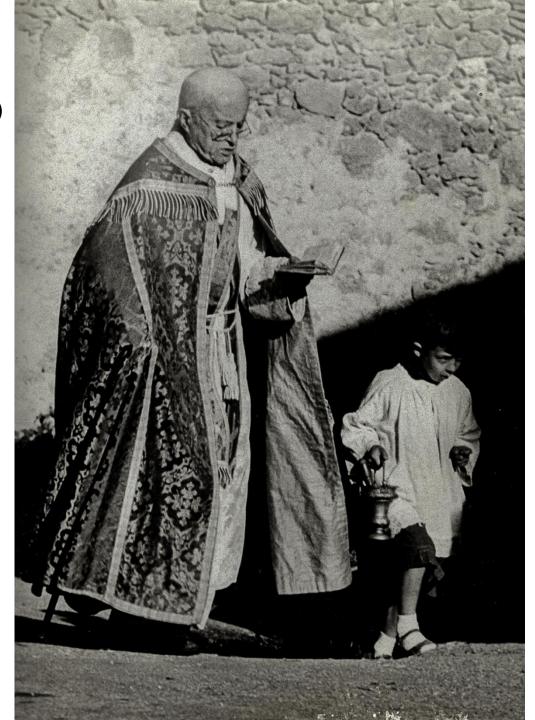
Porte des morts Eglise St Clair Gometz-le-Châtel



Curé de Roques (32) et l'enfant de cœur Jacques

Lors d'un enterrement

Photo de 1960





ESSONNE ET HUREPOIX

BULLETIN de la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix N° 89 (2019 - 2020)

Source :
Article de Jacques Gélis et
Jean-Jacques Immel
Parue dans le bulletin 89

